



DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE BAGES



## 1ère Modification du Plan Local d'Urbanisme

### PLAN DE ZONAGE LE BOURG APRES MODIFICATION DU PLU

Maitre d'ouvrage VILLE DE BAGES	Date	Nature des modifications	Destin	Verité	Inf	2.3
	BAGES LE :	04/03/2020	CREATION	CR	AV/CA	
SIGNATURE :						

BZ-08507  
 1 Rue Roger Audeville  
 CS 50008  
 81400 BAGES (81000)  
 04 67 72 20 10 - 04 67 89 24 19  
 C. Lesquillier  
 GAXIEU.FR



- Zones urbaines**
- U1 - Zone urbaine à caractère d'habitat ancien
  - U1p - Zone urbaine à caractère d'habitat ancien proche du rivage
  - U2 - Extension du bourg et des hameaux
  - U2p - Extension du bourg et des hameaux proche du rivage
  - UE - Activités diversifiées à dominante économique
- Zones à urbaniser**
- AU - Zone à urbaniser à dominante habitat
  - AUp - Zone à urbaniser à dominante habitat proche du rivage
  - AUE - Zone à urbaniser à dominante activité
  - AUO - Zone à urbaniser - urbanisation future
- Zones agricoles et naturelles**
- A - Zone agricole
  - Ap - Zone agricole proche du rivage
  - A100 - Zone agricole bande des 100 mètres
  - Aa - Zone agricole bâtie
  - N - Zone naturelle
  - Np - Espace naturel proche du rivage
  - N100 - Zone naturelle bande des 100 mètres
  - Ns - Espaces sensibles, étangs et espaces boisés significatifs
  - Nsp - Espaces sensibles, étangs et espaces boisés significatifs proche du rivage
  - Ne - Zone naturelle réservée aux activités liées aux étangs
  - Na - Zone réservée au passage de l'autoroute et des aires de repos
- Zones spécifiques :**
- Éléments identifiés du paysage ( Articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme ) :
- Secteurs à prescriptions paysagères de la ZPPAUP
  - ▨ Espaces boisés classés
  - ▨ Espaces avec risques liés à l'eau
  - ▨ Emplacements réservés
- - - Ligne délimitant les "espaces proches du rivage"  
 - - - Limite de la bande des 100 mètres - Loi littoral  
 - - - Délimitation du Domaine Public Maritime

N° ER	DESIGNATION DES OPERATIONS	SUPERFICIE APPROXIMATIVE	BENEFICIAIRE
1	Route Départementale 105 recalibrage	307 m²	Département
2	Elargissement et Aménagement du chemin entre la rue de la Tranche et la rue du Puits RD 105 Départementale	1495 m²	Département
3	Aménagement d'un parc public	3056 m²	Commune
4	PIG Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	36.20 hectares	SNCF Réseau